

**Collecte :**

**Un *SAMEDI*  
sur Trois *pour tous* !**

## ■ Un peu d'histoire

Le 12 juillet 2005, la direction de Bercy PPDC annonce son souhait de modifier les horaires en fin de vacation des SPAM 1 relevage et salle. Pour les motifs suivants : restes réguliers sur l'IDF, départ chantier retour, heure de levée plus tardive des BAL.

Le 29 juillet 2005, après négociation lors d'une 2<sup>ème</sup> réunion, la CFDT obtenait le principe d'une compensation pour les volontaires qui intégreraient ces nouveaux horaires. La direction nous déclarait alors que désormais les nouveaux recrutés à la collecte le seraient en un samedi sur deux. La CFDT a exprimé son fort désaccord face à cette décision unilatérale. Puis, le 12 septembre 2005, la Direction valide au CHSCT sa nouvelle organisation, sur « la modification des horaires de la SPAM 1 ». En ayant soin d'une part de ne pas préciser **par écrit** que les nouveaux recrutés intégreraient le samedi sur deux et d'autre part **sans faire voter** sur ce sujet les élus du CHSCT (3 CFDT, 2 SUD).

Voilà pourquoi on se retrouve aujourd'hui à la collecte avec différents régimes de samedis travaillés et surtout avec une **absence de texte** de référence, puisqu'il n'y a eu aucun accord.

En 2006, les organisations syndicales de Paris Bercy PPDC ont demandé l'amélioration des conditions de travail à la collecte, ce à quoi la direction a répondu qu'elle ouvrirait des négociations sur ce sujet. Après une 1<sup>ère</sup> série de négociations où était évoquée une remise en cause possible du cycle des samedis, la direction annonce **VERBALEMENT** aux agents de la collecte du maintien du samedi sur trois pour ceux qui y sont. Tant mieux, la CFDT s'en félicite... Mais seuls les écrits restent !

## ■ Et maintenant : **Un accord, sinon rien !**

Les objectifs de la CFDT sont clairs et ont été énoncés en HMI et par tract :

1. **Améliorer les conditions de travail** : attribution des bouquets  
attribution des véhicules
2. **Le samedi sur trois pour tous les agents de la collecte.**

Lorsque ces objectifs seront atteints, alors la CFDT vous consultera de nouveau lors des HMI. Les négociations continuent mais la volonté de la CFDT d'aboutir à un accord sur ces bases est sans faille !

## ■ Pourquoi un accord ?

Parce qu'un accord c'est un **engagement écrit réciproque, issu d'une négociation réelle** :  
qui oblige les signataires à respecter leurs engagements ;  
qui définit la réorganisation et les règles de mise en œuvre, sans surprises de dernière minute ;  
qui instaure une commission de suivi pour négocier toute évolution et pour résoudre tout dysfonctionnement.

**Un accord, c'est donc tout bénéf pour le personnel, beaucoup plus qu'une décision unilatérale de la direction !**

**RENDEZ VOUS DANS NOS HMI DE MARS POUR EN DISCUTER**

**Avec vous, pour vous : la CFDT !**

**Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !**